

PRAP 2S ALM

Sanitaire et médico-social, avec accompagnement de la mobilité

1 Objectifs

Objectifs : les trois domaines de la PRAP, et accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi : séquencer les déplacements naturels, analyser chaque situation d'accompagnement, choisir les aides techniques adaptées

2 Public et prérequis

Public : salariés et agents des établissements de santé, EHPAD, services d'aide et de soins à domicile, foyers, structures du handicap

Prérequis : travailler ou avoir travaillé dans le secteur sanitaire, social ou de l'aide à la personne

3 Modalités et délais d'accès

Les formations sur mesure et les sessions PRAP en intra se programment toute l'année, à la date qui vous convient. Comptez en général quatre à six semaines entre votre demande et la première journée, le temps d'analyser le besoin, de valider la proposition et d'obtenir l'accord de votre financeur. Les dates des sessions inter-entreprises sont communiquées sur demande.

4 Durée et organisation

Durée : 28 heures, en deux périodes séparées par une intersession

Lieu : dans votre établissement, en présentiel ; 10 participants au plus

5 Contenu de la formation

Contenu : les trois domaines de la PRAP (situer son activité dans l'établissement, observer et analyser les situations de travail à partir du fonctionnement du corps humain, proposer des améliorations) ; les déplacements naturels de la personne et leur séquencement ; l'analyse des situations d'accompagnement ; le choix et l'utilisation des aides techniques ; mise en pratique dans les situations réelles de l'établissement

pendant l'intersession

6 Méthodes pédagogiques et évaluation

Évaluation : observation et analyse d'une situation d'accompagnement réelle, selon le référentiel de l'INRS

Certification : certificat d'Acteur PRAP 2S délivré par l'INRS, valable 2 ans ; maintien et actualisation des compétences (MAC) de 14 heures tous les 2 ans

Méthodes pédagogiques

Formation-action : apports théoriques courts, supports de l'INRS pour la PRAP, études de cas, mises en situation au plus proche de l'activité réelle des participants, travail sur leurs propres postes ou situations d'accompagnement pendant l'intersession. Salles de formation, salle de maintien de l'autonomie et matériel pédagogique de la MFR, ou vos locaux.

Évaluation et attestations

Un positionnement à l'entrée permet d'adapter la formation aux participants. Les acquis sont évalués pendant et en fin de formation (mises en situation, épreuves certificatives de l'INRS pour la PRAP). Chaque participant reçoit une attestation de fin de formation ; un questionnaire de satisfaction est rempli à la fin, et un bilan est fait avec l'employeur.

Nos formatrices et formateurs

Les formations PRAP sont animées par Valérie Galland, formatrice habilitée par l'INRS. Les formations sur mesure sont confiées aux moniteurs de la MFR, professionnels des services aux personnes et de l'animation, et si besoin à des intervenants spécialisés.

7 Tarifs et financement

Tarif : 500 € par personne en inter-entreprises ; en intra-établissement (8 à 10 personnes), devis sur demande

Financement

Les actions peuvent être financées par le plan de développement des compétences de votre structure, avec l'appui de votre OPCO (OPCO Santé, Uniformation, Akto, Opco EP…), ou par le CNFPT et les fonds de formation des collectivités. Un devis détaillé vous est remis avant tout engagement ; nous vous aidons à monter le dossier de prise en charge.

8 Résultats

Premières sessions en 2026-2027 : aucune session n'a encore eu lieu, il n'y a donc pas de résultat à publier pour l'instant. Les taux de réussite à la certification PRAP et de satisfaction des participants seront publiés ici à l'issue de la première année, puis mis à jour chaque année civile. **Mode de calcul :** participants certifiés par l'INRS ÷ participants présentés aux épreuves certificatives ; satisfaction = participants satisfaits ou très satisfaits ÷ répondants au questionnaire de fin de formation.

9 Équivalences, passerelles et débouchés

Suites et équivalences : certificat délivré en une fois, sans blocs de compétences ni équivalence avec un autre diplôme ; suite de parcours : le MAC tous les 2 ans pour garder son certificat

10 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre référente handicap, Cindy Blateyron, recense pour chaque stagiaire concerné les mesures à mettre en œuvre pour adapter la formation (supports, rythme, exercices pratiques, accessibilité des locaux, modalités d'évaluation) et les transmet au formateur, en lien si besoin avec l'employeur et les partenaires spécialisés (Cap emploi, Agefiph). Contactez-la au 03 84 73 06 66, pour une étude personnalisée de votre situation (faisabilité et aménagements possibles).

11 Respect et prévention des violences

Chaque participant a droit au respect. Toute situation de violence, y compris sexiste ou sexuelle, de harcèlement ou de discrimination pendant la formation peut être signalée au formateur ou à la direction de la MFR ; elle est prise en charge sans délai, en lien avec l'employeur.

12 Autres informations

La MFR de Salins-les-Bains est certifiée Qualiopi : la certification qualité des organismes de formation, délivrée après un audit indépendant, qui permet le financement de nos actions par les fonds publics et mutualisés.

13 Contacts

Nous joindre

Accueil : 03 84 73 06 66 · mfr.salins@mfr.asso.fr

Adresse : MFR de Salins-les-Bains, 15 Hameau Blégny, 39110 Salins-les-Bains

Fiche éditée le 5 novembre 2026 d'après la page en ligne, qui fait foi :
https://mfrsalins.kube.torop.net/formation-continue-prap-ibc-et-prap-2s-jura-mfr-salins-les-bains--sgABNKi8uSHMwCIx3cIp1HudA.html